



Fait à Nouakchott le : 24/04/2019

- Cet Appel à manifester son intention d'interdire fait suite au Plan Annuel de Dépenses (PAD) de la TDM pour l'année 2019, paru dans son site électronique (www.tdm.mr), le 13/02/2019.
 - Dans le cadre de l'exécution de son PAD pour l'exercice 2019, la TDM doit procéder à l'expertise du pylône haubané de 145m de son centre de diffusion en vue de sa réhabilitation. L'expertise objectif de la consultation qui déclouera de l'Appel à manifester son intention d'interdire doit être réalisée dans un délai ne dépassant pas 8 semaines.
 - La TDM-SA, par le présent Appel à manifester son intérêt, voudrait établir la liste des candidats, intéressés par l'exécution de la consultation sur la base duquel, ils pourront établir leurs offres.
 - La présente consultation est ouverte à tous les candidats éligibles et remplitissant les conditions définies dans le dossier de la consultation.
 - Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Président de la Commission Interne des Marchés de la TDM, à l'adresse ci-après :
55 48 - Fax : +222 45 25 55 47 - Nouakchott Mauritanie email : emocat65@gmail.com GSM : +222 46 97 85 et manifester par écrit
Leurs intentions de participer à ladite consultation au plus tard, le 02/05/2019 à 15H00 TU et ce en vue d'obtenir, un dossier

**Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des
Relations avec le Parlement**
TELEDIFFUSION DE MAURITANIE (TDM-S.A)
Appel à manifestation d'intérêt N°01/2019/TDM-S.A,